

## Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 12 mai 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### 1. APPROBATION PV COLLÈGE 28 AVRIL 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le PV du Collège du 28 avril 2023.

### 2. ACHAT LUNETTES POUR MASQUE ARI – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la commande n° 23/0371 pour l'achat de 9 paires de lunettes pour ARI pour 9 pompiers à la société Vandeputte Safety SA à 2530 Boechout, pour le montant de € 3.105,58, TVAC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01.

### 3. ENTRETIEN PMF COUVIN – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'entretien de la pompe multifonctionnelle de Couvin auprès de la société VANASSCHE SA à Hulste pour le montant d'offre de € 7.280,51, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-06.

### 4. ENTRETIEN CAMION-CITERNE COUVIN – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'entretien du camion-citerne de Couvin auprès de la société VANASSCHE SA à Hulste pour le montant d'offre de € 3.485,20 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-06.

### 5. MP ACHAT MOTEUR POUR BATEAU – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat moteur pour bateau" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit MONS NAUTIC SA à 7080 Eugies (Frameries) pour le montant d'offre contrôlé de € 8.350,00, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/745-98.

### 6. MP ACHAT 63 PAGERS ET HOUSSES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat de 63 pagers et 100 housses" à la société ABIOM COMMUNICATION SYSTEMS BVBA à 9100 Sint-Niklaas pour le montant d'offre contrôlé de € 22.353,70, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

### 7. MP ACHAT 2 CHAISES-TABOURETS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

Ce point est annulé. L'achat peut se faire au budget ordinaire par simple bon de commande.

### 8. MP ACHAT 5 BANCS VESTIAIRES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-020 et le montant estimé du marché "Achat 5 bancs pour vestiaire avec porte-manteaux", qui s'élève à € 1.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

### 9. MP ACHAT MANNEQUIN POUR FORMATION – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la description technique N° 2023-021 et le montant estimé du marché "Achat mannequin pour formations", qui s'élève à € 1.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

### 10. RÉPARATION ÉLÉVATEUR DE BEAURAING – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'élévateur de Beauraing auprès du Garage LECAILLIE à 5377 Sinsin, pour le montant d'offre de € 4.761,35 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/745-98.

11. ACHAT FÛTS MÉDICAUX – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 288 fûts pour déchets médicaux de 50 L à la Sprl VANHEEDE Environmental Services à 8940 Geluwe, pour un montant de 7.681,08 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget aordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01.

12. TRAVAUX ÉLECTRIQUES ROCHEFORT – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider le démontage du pupitre électrique de la caserne de Rochefort pour un montant de 3.025,00 € TVAC par Monsieur Gauthier CHAIDRON à 5330 Assesse ; De financer cette dépense par le budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3514/723-60.

13. FACTURATION AMU – RÉCLAMATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver de maintenir les factures n° A23-02173, 02525 et 02580, le contact patient étant établi ; De dégrever la facture n° A23-02678.

14. VENTE CAMION D'OCCASION AVEC REMORQUE – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider la vente du camion logistique SCANIA P360 de 2016 avec remorque à la Zone de secours Val de Sambre ; De valider le prix de vente total qui s'élève à 120.000 €.

15. RECRUTEMENT TECHNICIEN.NE DE SURFACE – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevables les 11 candidatures reçues.

16. RECRUTEMENT DIRECTEUR LOGISTIQUE – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer irrecevable une candidature ; De déclarer recevable une candidature.

17. RECRUTEMENT JURISTE – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevable la seule candidature ; De faire appel à une zone voisine pour le membre du jury extérieur et l'épreuve écrite.

18. IMIO - ACHAT LOGICIEL LOGISTIQUE – MODIFICATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du module iA.Tech-Atal à l'intercommunale IMIO à 5032 Isnes, pour le montant d'offre de € 25.073,52 TTC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2023, réparti comme suit : frais uniques de 16.796,03 € à l'article 351/742-53 du budget extraordinaire et frais annuels de 8.277,49 € à l'article 351/123-13 du budget ordinaire.

19. MP ACHAT PETIT VÉHICULE POUR LE COMMANDANT – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat petit véhicule pour le commandant" à CITROEN BELUX SA à 1130 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de €24.611,41 TVAC, via l'accord-cadre Procurement 2021 R3 023 conclu par la Police fédérale, pour le modèle de base L19B2 avec options ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/743-52.

20. FACTURATION AMU – RETOUR SUITE À REFUS D'ANNULATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone propose au Commandant de zone de déposer une plainte à la police.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,  
Pascal JACQUIEZ

